

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE D'ORLEANS
Le : 19/03/2024
Et
Publication ou notification du :
19/03/2024

L'an 2024, le 13 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Mairie de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 01/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 01/03/2024.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme ENGELRIC BERRUET Denyse, Mme ETIENNE Christelle, M. FOUCAULT Philippe, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LAFFORGUE Bernard, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, Mme MAROIS Isabelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRIE Bertrand à M. DESCHAMPS Jean-François, Mme GALVAO Estelle à M. VAN BELLE Jacques, M. MACE Yves à Mme AGUENIER Maryse, Mme MARTIN Marie-Noelle à M. HARDOUIN Patrick, M. MARTINEZ Guillaume à M. PEPION Aymeric
Excusé(s) : Mme CHAMBLET Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEGUET Thierry

202418 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité d'équilibrer les dépenses des budgets annexes eau, assainissement,
Considérant l'inflation de +4.9% sur l'année 2023,
Considérant qu'il est proposé d'indexer sur l'inflation les tarifs consommations harmonisés, hors DSP, à atteindre en 2024 pour l'eau et en 2027 pour l'assainissement,
Considérant qu'il est proposé d'indexer sur l'inflation les tarifs prestations PFAC,

Il est proposé de modifier les tarifs harmonisés à atteindre de la manière suivante :

	EAU	
	Ancien € HT	Nouveau € HT (2024)
Abonnement	15,78	16.55
Abonnement DSP	12	12
Consommation	1,12	1.17
Consommation DSP	0,764	0,764

ASSAINISSEMENT		
	Ancien € HT	Nouveau € HT (cible 2027)
Abonnement	26,30	27,59
Abonnement collecte Rebréchien	15,00	16,55
Abonnement DSP part CCF collecte	0,00	0,00
Abonnement DSP part CCF traitement	0,00	0,00
Consommation	1,57	1,65
Consommation part collecte	0,16	0,16
Consommation part traitement	0,04	0,04

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter à compter du 1er avril prochain, les tarifs suivants selon le lissage qui a été défini :

o Nouveaux tarifs abonnement et consommation des contrats EAU :

Commune	Abonnement HT 2023/2024	Abonnement HT 2024/2025
Aschères-le-Marché	16,73	16,55
Bougy-lez-Neuville	11,26	16,55
Loury budget DSP part CCF	12,00	12,00
Loury budget DSP part SUEZ	30,42 (15,82 € compteurs jardins)	31,26
Loury budget DSP total	42,42 (27,82 € compteurs jardins)	43,26
Montigny	11,26	16,55
Neuville-aux-Bois	15,06	16,55
Rebréchien	12,93	16,55
Saint-Lyé-la-Forêt	12,79	16,55
Trainou	23,99	16,55
Vennecy	12,93	16,55
Villereau	14,06	16,55

Commune	Tarif €/m3 HT 2023/2024	Tarif €/m3 HT 2024/2025
Aschères-le-Marché	1,01	1,17
Bougy-lez-Neuville	1,27	1,17
Loury budget DSP part CCF	0,698	0,764
Loury budget DSP part SUEZ	0,5275	0,5423
Loury budget DSP total	1,1415	1,3063
Montigny	1,11	1,17
Neuville-aux-Bois	1,06	1,17
Rebréchien	1,05	1,17
Saint-Lyé-la-Forêt	1,09	1,17
Trainou	1,07	1,17
Vennecy	1,05	1,17
Villereau	1,10	1,17

Commune	Facture Eau 100 m3 2023/2024	Facture Eau 100 m3 2024/2025	Evolution
Aschères-le-Marché	155,93 €	173,07 €	10,99 %
Bougy-lez-Neuville	177,59 €	173,07 €	-2,55 %
Loury	189,45 €	207,72	8,80 %
Montigny	169,15 €	181,51 €	7,31 %
Neuville-aux-Bois	167,88 €	181,51 €	8,12 %
Rebréchien	148,76 €	165,68 €	11,37 %
Saint-Lyé-la-Forêt	160,22 €	173,07 €	8,02 %
Trainou	162,54 €	165,68 €	1,93 %
Vennecy	148,76 €	165,68 €	11,37 %
Villereau	162,61 €	173,07 €	6,43 %

Dont redevances reversées aux agences de l'eau (tarif différent selon les communes) et hors frais annexes facturés par SUEZ

o Nouveaux tarifs abonnement et consommation des contrats ASSAINISSEMENT :

Commune	Abonnement HT 2023/2024	Abonnement HT 2024/2025
Aschères-le-Marché	23,08	24,21
Loury DSP collecte part CCF	3,00	3,00
Loury DSP traitement part CCF	0,00	0,00
Loury DSP collecte part SUEZ	31,05	32,35
Loury DSP traitement part SUEZ	32,19	35,45 (a)
Loury budget DSP total	66,24	70,80
Neuville-aux-Bois	13,76	17,22
Rebréchien collecte	8,00	10,14 (b)
Rebréchien DSP traitement part CCF	0,00	0,00 (c)
Rebréchien DSP compris	40,19	45,59 (a+b+c)
Saint-Lyé-la-Forêt	51,20	45,30
Trainou	27,56	27,57
Vennecy	13,76	17,22

Commune	Tarif €/m3 HT 2023/2024	Tarif €/m3 HT 2024/2025
Aschères-le-Marché	1,28	1,37
Loury DSP collecte part CCF	0,248	0,160
Loury DSP traitement part CCF	0,051	0,040
Loury DSP collecte part SUEZ	0,2007	0,2091
Loury DSP traitement, part SUEZ	0,5151	0,5672 (d)
Loury budget DSP total	1,0148	0,9763
Neuville-aux-Bois	1,27	1,36
Rebréchien collecte	1,30	0,88 (e)
Rebréchien DSP traitement part CCF	0,051	0,040 (f)
Rebréchien DSP compris	1,8661	1,4872 (d+e+f)
Saint-Lyé-la-Forêt	1,36	1,43
Trainou	1,52	1,55
Vennecy	1,64	1,64

Commune	Facture Assainissement 100 m3 2023/2024	Facture Assainissement 100 m3 2024/2025	Evolution
Aschères-le-Marché	183,97 €	195,12 €	6,06 %
Loury	202,09 €	202,87 €	0,38 %
Neuville-aux-Bois	175,59 €	189,35 €	7,84 %
Rebréchien	267,08 €	231,34 €	-13,38 %
Saint-Lyé-la-Forêt	223,70 €	224,92 €	0,54 %
Trainou	215,30 €	218,61 €	1,54 %
Vennecy	213,32 €	217,13 €	1,69 %

Dont redevances reversées aux agences de l'eau (tarif différent selon les communes) et hors frais annexes facturés par SUEZ

o Tarifs hors abonnements et consommations :

Pour l'eau hors DSP :

Objet	Ancien € HT	Nouveau € HT
Travaux de branchement	Refacturation à prix coûtant	Refacturation à prix coûtant
Pose d'un nouveau compteur	88,89	93.25
Frais de gestion de service	44,44	46.62
Infraction pour non-retour carton de relève dans les 3 semaines	16.00	16.78
Frais de remplacement de compteur après sinistre dû à une négligence de l'abonné	88,89	93.25
Intervention d'un agent de 6h à 21h un jour ouvré (tarif horaire)	24,89	26.11
Intervention d'un agent de 21h à 6h un jour ouvré, un samedi, un dimanche ou un jour férié (tarif horaire)	44,44	46,62
Travaux de déplacement de compteur	Refacturation à prix coûtant	Refacturation à prix coûtant
Relève de compteur à la demande de l'abonné	44,44	46.62
Étalonnage de compteur réalisé à la demande du titulaire de l'abonnement	266,68	279.75

Le minimum de remboursement est fixé à 8 € HT

Pour l'assainissement hors DSP :

Objet	Ancien € HT	Nouveau € HT
Travaux de branchement	Refacturation à prix coûtant	Refacturation à prix coûtant
Participation Forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation neuve	1 600	1 700
Participation Forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation ancienne	1 100	1 200
Participation Forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation collective	3 300	3 500

Le minimum de remboursement est fixé à 8 € HT

o Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'an passé, la marge de la CCF était de l'ordre de 10 € sur les prestations d'entretien des installations (vidanges) et sur les contrôles et diagnostics des installations. Ce montant n'est pas suffisant pour couvrir les charges diverses du budget, notamment les dépenses de personnel affectées au service (2 000 €). Ainsi, il est proposé de passer la marge pour la CCF à 20 €, représentant environ 2 500 € à l'année selon le nombre moyen de prestations réalisées.

Les tarifs 2024 seraient donc les suivants, en prenant en compte l'indexation du marché et la marge de 20 € :

SPANC	2023	2024
Entretien de base des ANC	155	167
	215	227
	317	331
Plus-value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m	5	5
	5	5
	5	5
Plus-value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L	16	17
	20	20
	34	34
Déplacement sans prestation possible	42	53
	91	101
	131	141
Dégagement des ouvrages	87	87
	122	122
	183	183
Contrôle de conception	148	162
Avis technique pour permis d'aménager pour lotissement inférieur à 10 lots	296	306
Avis technique pour permis d'aménager pour lotissement de 10 à 20 lots	417	427
Avis technique pour permis d'aménager pour lotissement supérieur à 20 lots	527	537
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaines à la date de la 1ère visite pour lever les réserves)	148	162
Contre visite contrôle de réalisation (après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an)	98	111
Contrôle de bon fonctionnement jusqu'à 20EH	142	156
Contrôle de bon fonctionnement de 21 EH à 50 EH	142	306
Contrôle de bon fonctionnement de 51 EH à 199 EH	142	438
Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement	98	111
Diagnostic vente	213	230
Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation	263	281
Pénalité d'obstacle à la prise de rdv pour contrôles / diagnostics (2rdv annulés)	80	94

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

APPROUVE les tarifs proposés pour les services eau et assainissement.

DIT que ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 1er avril 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Le 19/03/2024
Le Président